

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier la réponse au Postulat proposé par Madame Dos Santos et consorts, accepté par le conseil communal le 31 mars 2019.

« Pour une consultation des jeunes sur les objets de votations ».

1. Préambule

La commission s'est réunie en date du 2 avril 2024, dans la salle Clément de la commune de Rolle. Dite commission composée des conseillers communaux Damien Bidlingmeyer, Paul Brandsma (Président) Claudio Capriati, Emmanuel Mounier.

La conseillère communale, Carola Massatsch (Rapportrice) ainsi que les conseillers communaux Stefan Garrido et David Rezé se sont excusés.

2. Discussion générale

Lors de nos discussions, nous avons relevé que depuis septembre 2023, la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire a édicté une directive interdisant les débats politiques les dix semaines précédant une échéance électorale. Vu que cette directive concerne les élections nous ne voyons pas de problème à ce que les thèmes proposés lors de la 1^{er} partie du projet soient traités. Mais nous rendons attentifs la municipalité ainsi que les partenaires intégrés dans la mise en place du projet de cette contrainte.

Un soutien financier total de CHF 10'687.- est alloué par la direction générale de l'enfance et de la jeunesse pour ces trois prochaines années, Sésame, s'engageant pour la première année à titre bénévole par le biais de son responsable M. Lakhdar Amamra, peut-on nous éclairer à quoi ce budget sert-il concrètement ainsi que les pistes de financement envisagées pour la deuxième et troisième année de fonctionnement ?

Après un échange d'idées, la commission soutient à l'unanimité la réponse et le projet proposé par la municipalité qui répond à la question du postulat de proposer « *des ateliers de votations pour les élèves sur le modèle de ce qui se fait à Nyon en collaboration avec l'ES de Rolle.* »

Cependant pour l'unanimité de la commission la réponse de la municipalité est incomplète car elle ne répond pas à la question : « *D'étudier l'opportunité d'octroyer le droit de vote consultatif pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux aux citoyennes et citoyens rollois dès l'âge de 16ans.* »

Bien que ce soit à titre consultatif, la commission s'est accordée sur l'importance d'intégrer les jeunes dès 16 ans jusqu'à l'obtention de la majorité dans les débats politiques. La plupart d'entre eux ayant terminé leur scolarité obligatoire, ils ne sont donc pas impliqués dans le projet proposé par la municipalité. La commission souhaite donc que la municipalité propose un projet pour que ces jeunes citoyennes et citoyens puissent exprimer leur avis de manière consultative.

3. Vote de la commission

En raison d'une réponse incomplète, la commission, à l'unanimité des membres présents recommande au conseil communal de ne pas accepter la réponse de la municipalité datée du 19 février 2024 et de renvoyer le postulat à la municipalité afin d'apporter des compléments permettant de répondre à l'entier du postulat.

Au nom de la commission chargée de traiter la réponse de la municipalité « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votations ».

Rolle, le 15 avril 2024

Le président
Paul Brandsma

Le rapporteur
Damien Bidlingmeyer